

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-37

Séance du MARDI 28 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation		
21/11/2017		
Date de l'affichage		
21/11/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Françoise TREY – Brigitte CAPOU
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON –
Xavier MACIAS – Alain LARROUDE

Absent excusé :

Mme Marianne SARTHOU

Secrétaire de séance : M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

REPONSE A L'APPEL A PROJET « NOWATT » DE LA REGION OCCITANIE POUR LE PROJET DE REHABILITATION-RESTRUCTURATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU

Monsieur le Président expose les principes du dispositif « Bâtiments NoWatt » encadré par la Région Occitanie. Est entendu par « bâtiments NoWatt » toute opération de construction ou de rénovation qui limite son empreinte énergétique tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des ressources, à la fin de vie du bâtiment et qui intègre des critères de confort pour les usagers.

Ce dispositif a pour objectif de développer ces projets innovants de construction et de rénovation à empreinte énergétique la plus faible possible.

Le projet de restructuration et réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau rentre dans ce cadre, c'est pourquoi le Président souhaite que la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin réponde à l'appel à projet régional.

Les dépenses finançables à ce titre dans le projet comprennent tout ce qui participe à la performance énergétique: poêles à granulés bouilleurs, picocentrale (matériel, sans la conduite), planchers bois, enduits chaux / chanvre sur la face intérieure des murs en pierre conservés, structure bois contenant des isolants biosourcés et couverture, menuiseries extérieures, murs ossature bois, toilettes sèches.

Sur proposition du Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE :**

- **D'ADOPTER** le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** le concours financier de la région Occitanie dans le cadre de l'appel à projet « Bâtiment NoWatt ».
- **DE S'ENGAGER** à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- **D'AUTORISER LE** Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

